

## DIFFERENTS TYPES DE TEMPS PARTIEL

### I. TEMPS PARTIEL DE DROIT

MOTIF	DUREE	PIECES JUSTIFICATIVES à scanner en PDF et transmettre via COLIBRIS
<p>Pour élever un enfant à charge de moins de 3 ans</p>	<p>Jusqu'à la veille des 3 ans de l'enfant pour lequel le temps partiel de droit a été sollicité,</p> <p>En cas d'adoption, <b>jusqu'au jour de l'échéance du délai</b> de 3 ans à compter de <b>l'arrivée au foyer</b> de l'enfant adopté (et ce quel que soit l'âge de l'enfant).</p>	<p>Acte de naissance ou livret de famille ou jugement d'adoption</p>
<p>Pour donner des soins au conjoint ou partenaire lié par un PACS, à un enfant à charge de moins de 20 ans ou un ascendant direct atteint <b>d'un handicap, gravement malade ou victime d'un accident</b> et nécessitant la présence d'une tierce personne</p>	<p>Renouvelable sans limitation tant que les conditions requises pour <b>l'obtenir sont réunies.</b></p>	<p>1. <b>Justificatif du lien</b> avec la personne à laquelle sont donnés des soins :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- si conjoint ou partenaire : votre acte de naissance intégral de moins de 3 mois,</li> <li>- si enfant : copie intégrale du livret de famille,</li> <li>- si ascendant direct : copie intégrale du ou des livrets de famille de l'ascendant mentionnant le lien avec l'enseignant.</li> </ul> <p>2. <b>Attestation médicale</b> (annexe 2) remplie par un professionnel de santé attestant de la nécessité de la présence d'une tierce personne</p>
<p>Pour un agent en situation de handicap dans le cadre de <b>l'obligation d'emploi</b> relevant des 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 9°, 10° et 11° de <b>l'article L.5212-13</b> du code du travail</p>	<p>Renouvelable sans limitation tant que les conditions requises pour <b>l'obtenir</b> sont réunies</p>	<p>Toute pièce justificative attestant de la situation de handicap et en cours de validité pour toute l'année scolaire : notification de RQTH (Reconnaissance de Qualité de Travailleur Handicapé), d'attribution d'une rente d'accident du travail de plus de 10 %, d'attribution de l'AAH (Allocation d'Adulte Handicapé), de perception d'une pension d'invalidité, copie de la carte d'invalidité.</p> <p><i>NB : demander obligatoirement, en parallèle de la démarche COLIBRIS, l'avis du médecin des personnels par mail : <a href="mailto:ce.ia95.medecindespersonnels@ac-versailles">ce.ia95.medecindespersonnels@ac-versailles</a></i></p>

II. TEMPS PARTIEL SUR AUTORISATION, SOUS RESERVE DES NECESSITES DE SERVICE

MOTIF	DUREE	PIECES JUSTIFICATIVES à scanner et transmettre via COLIBRIS
Convenances personnelles	Renouvelable	<p>Courrier indiquant explicitement les raisons de la demande</p> <p><i>NB : Les demandes devront être complétées par :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>l'avis du médecin des personnels</b> en cas de raisons médicales : <i>l'enseignant rédige un courrier indiquant le(s) motif(s) et justifie cette demande par la délivrance d'un certificat médical détaillé (pathologie, traitements...). L'ensemble de ces pièces sont à adresser par courriel, avec en objet pli confidentiel demande de temps partiel à : <a href="mailto:ce.ia95.medecindespersonnels@ac-versailles">ce.ia95.medecindespersonnels@ac-versailles</a>.</i></li> <li>- <b>l'avis de l'assistante sociale</b> en cas de difficultés sociales majeures (<u>hors</u> problème d'organisation familiale), <i>l'enseignant devra adresser un courrier expliquant le(s) motif(s), par courriel, avec en objet demande de temps partiel, au bureau du service social des personnels : <a href="mailto:ce.ia95.asp@ac-versailles.fr">ce.ia95.asp@ac-versailles.fr</a></i></li> </ul>
Temps partiel pour créer ou reprendre une entreprise	<p>4 ans maximum pour une même entreprise (3 ans + 1 an de renouvellement)</p> <p>En cas de création ou de reprise d'une nouvelle entreprise, le bénéfice d'un nouveau temps partiel pour ce motif ne sera possible qu'au terme d'un délai de 3 ans après le précédent temps partiel accordé pour le même motif</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Justificatif pour l'entreprise (annexe 3)</li> <li>2. Document indiquant les statuts ou projets de statuts de l'entreprise que l'agent souhaite créer ou reprendre ou l'extrait du registre du commerce et des sociétés (extraits K ou K bis) ou la copie des statuts de l'entreprise que l'agent souhaite rejoindre</li> </ol>